

# Note de service

**DESTINATAIRES :** Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

**EXPÉDITEUR :** Sylvain Pomerleau, directeur général adjoint DGA-SPER

**DATE :** 22 décembre 2021

**OBJET :** **RESTRICTION SUR LA TENUE DES KIOSQUES DANS NOS  
INSTALLATIONS**

---

Considérant le contexte épidémiologique et le fait que la tenue de kiosque dans les différentes installations du CISSS des Laurentides est un potentiel de transmission d'agents infectieux, nous vous informons que **la tenue de kiosque dans nos installations ne sera pas permise pour une période indéterminée.**

Pour toute question en lien avec cette mesure, veuillez vous référer aux conseillers en prévention et contrôle des infections associés à votre direction.

Merci pour votre précieuse collaboration.